

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS
DU PRÉSIDENT D'ORGANOM

216 chemin de la Serpoyère
CS 60127 - Viriat
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03
organom@organom.fr
www.organom.fr

ARRÊTÉ POUR LA SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT DE CARTE
ACHAT

LE PRÉSIDENT,

du

N° AR2025186

OBJET : Carte Achat Public

L'autorité territoriale,
Certifie sous sa responsabilité le
caractère exécutoire de cet acte.
Informe que le présent arrêté peut
faire l'objet d'un recours devant le
Tribunal Administratif dans un délai
de deux mois à compter de la
présente notification.

VU la proposition de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes

Vu la délibération D2020026 du 17 septembre 2020 portant sur les
délégations consenties au Président

CONSIDÉRANT les besoins d'ORGANOM de recourir au paiement
par carte achat pour certains achats

ARRÊTE

Article 1^{er} : La souscription auprès de la Caisse d'Epargne Rhône
Alpes, d'un contrat de carte achat :

- pour 1 carte
- pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction,
- pour un montant plafond global annuel de 12 000€

Article 2 : Aux conditions financières suivantes :

- Cotisation annuelle : 50€
- Abonnement e-cap.fr : 300€ /an
- Commission sur chaque transaction réglée par carte
d'Achat : 0.70%

Fait à Viriat, le 18 août 2025

Yves CRISTIN
Président

